

Convention assistance Ville de Moissac sur le thème des incivilités

Entre les soussignés :

Independant Social Risk Consulting, ci-après dénommé IRSC
EURL
16 Rue Henri de Bourmazel
47300 Villeneuve sur Lot
Représentée par Madame Patricia Boudou, Gérante
N°SIRET : 515 026 607 00017

D'une part,

Et
Mairie de Moissac
3, place Roger Delthil
82 200 Moissac
Représenté par Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac
D'autre part,



Considérant que le Cabinet ISRC a été mandaté par la commune de Moissac dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance pour effectuer une assistance à la Ville de Moissac sur le thème des incivilités.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

La présente convention décrit les conditions d'exécution de l'assistance de la ville de Moissac et son CLSPD sur le thème des incivilités.

L'objectif de cette prestation est de :

- Harmoniser les constats en matière d'incivilités réalisés par les services de la commune de Moissac afin d'avoir des données précises en ce domaine pour orienter les actions à mener
- Rendre opérationnel le groupe de travail incivilité en soutien avec cet outil d'analyse chiffrée

Est annexée à cette convention la proposition et devis établis pour cette assistance.

Article 2 : publics visés par la convention

Cette prestation est inscrite au sein des actions de prévention de délinquance menées au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Moissac.

Article 3 : Interventions et modalités

La nature des prestations fournies par le cabinet ISRC s'organise autour de 4 thèmes d'intervention :

1. Aide à la création de fiches incident pour les différents services municipaux dans le but d'harmoniser les constats en matière d'incivilité.

Où le cabinet ISRC proposera :

- Un calendrier de travail
- Une aide dans l'observation des pratiques dans les constats en matière d'incivilités
- Une Aide méthodologique
- Un modèle de fiche incident

2. Soutien de la coordonnatrice dans la sélection pertinente et efficiente des données et la construction des critères

Où le cabinet ISRC proposera :

- Aide à la coordonnatrice des choix de la nomenclature en matière d'incivilités
- Aide à la coordonnatrice des choix des critères d'analyse

3. Conseil dans l'organisation et l'analyse des données incivilités sur la ville de Moissac

Où le cabinet ISRC proposera :

- Aide à la coordonnatrice pour sensibiliser les membres du groupe de travail à l'utilisation des fiches incident et leur analyse
- Présenter les enjeux d'une telle démarche au groupe de travail
- Aide méthodologique à l'analyse des données

4. Soutien logistique et conseil juridique dans la mise en œuvre du groupe de travail incivilité

Où le cabinet ISRC proposera :

- *Un soutien quotidien de la coordonnatrice dans la mise en place de cette démarche (aide méthodologique et juridique)*

Article 4 : durée

La présente convention est conclue de juillet 2013 à décembre 2013 et selon les conditions prévues à l'article 1.

Article 5 : Anonymat et confidentialité

La société ISRC s'engage à garantir l'anonymat des partenaires et se soumet au droit de réserve concernant les informations recueillies.

Article 7 : financement

Pour la réalisation de la présente prestation d'assistance à la ville de Moissac sur le thème des incivilités, la mairie de Moissac s'engage à verser à la société IRSC, le montant de la prestation d'assistance de **5200 HT soit 6 219,20 € TTC après service fait** selon les dispositions définies ci-dessous:

L'EURL ISRC établira **1 facture au cocontractant** au terme de l'intervention d'assistance d'un montant de **6219.20€TTC (Six mille deux dix-neuf euros et vingt centimes)**

Cette somme est versée au compte ouvert au nom de la société ISRC dans un délai maximum de 30 jours à compter de la dernière prestation de sous-traitance, soit par virement, soit par chèque à l'ordre de l'EURL ISRC.

A EURL Independant Social Risk Consulting (ISRC)

Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Agence Centre ville

19 BLD BERNARD PALISSY

47300 VILLENEUVE SUR LOT

Références bancaires :

Code banque : 13335

Code guichet : 00301

Numéro de compte : 08000368222

Clé : 51



Article 8 : Divers

De manière régulière, la société ISRC s'engage à établir et à communiquer à madame Duplex-Reynes, Coordonnatrice CLSPD de la ville de Moissac, toutes informations et conseils relative à cette assistance.

Article 9 : Différend

En cas de différend dans l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les deux parties rechercheront une solution amiable. A défaut, elles porteront le litige devant la juridiction compétente.

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour la durée visée à l'article 1

Fait en deux exemplaires originaux, le 27 juin 2013.

Pour l'EURL Independant Social Risk Consulting, Mademoiselle Patricia Boudou, gérante de la société.

Independant Social Risk Consulting

16 Rue Henri de Bournazel

47300 Villeneuve sur lot

Siret : 515 026 607 00017

patricia.boudou@orange.fr

06 75 49 03 19

Pour la Mairie de Moissac, Monsieur le Maire Jean-Paul NUNZI, Maire de Moissac



La présente convention comporte 3 pages

